

*Lagardère*

## PROJET DE TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

28 avril 2021

# PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

✓ Un projet de **transformation en Société Anonyme à conseil d'administration**

✓ Une opération s'inscrivant dans une perspective de **dialogue actionnarial constructif et apaisé**

✓ Une **gouvernance renouvelée** permettant la représentation des principaux actionnaires

✓ Une **continuité managériale** autour d'Arnaud Lagardère et de Pierre Leroy pour la poursuite de la feuille de route du Groupe avec une attention accrue sur l'excellence opérationnelle et la génération de trésorerie

✓ Une réaffirmation de **l'intégrité du groupe Lagardère** recentré sur ses deux piliers, Lagardère Publishing et Lagardère Travel Retail, et ses Autres Activités

# PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

## Points clés

- **Transformation de la forme sociale en Société Anonyme (S.A.)**
- Émission de **10 millions d'actions nouvelles** au bénéfice des associés commandités en compensation de la perte de leurs droits, compensation qui fera l'objet d'un rapport d'appréciation du cabinet Ledouble mandaté par le Conseil de Surveillance en qualité d'expert indépendant
- Mise en place d'un **conseil d'administration composé de 11 membres** dont 5 indépendants
- **Arnaud Lagardère nommé Président Directeur Général et Pierre Leroy, Directeur Général Délégué**
- Réinternalisation du Comité Exécutif et **fin de la Convention d'Assistance** avec Lagardère Management d'ici fin 2021
- **Projet accueilli favorablement par le Conseil de Surveillance et soutenu par les principaux actionnaires** (Vivendi, Qatar Holding, Amber Capital et Financière Agache qui se sont engagés à voter en faveur de la transformation et de ses modalités)

## Conditions

- **Obtention d'une décision de non-lieu à offre publique de retrait** rendue par l'AMF
- **Approbation de la transformation par les assemblées générales des obligataires**
- **Approbation de la transformation et de ses modalités par l'assemblée générale des actionnaires**

## Calendrier visé

- **Mai 2021: décision du collège de l'AMF**
- **Début juin 2021: assemblées générales des obligataires**
- **30 juin 2021: assemblée générale des actionnaires**

# UNE EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE AVEC UNE REPRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DU GROUPE<sup>1</sup>

## Composition du Conseil d'Administration

- **11 membres<sup>2</sup> dont des indépendants**
  - **3 administrateurs** dont 2 indépendants désignés sur proposition d'**Arnaud Lagardère**
  - **3 administrateurs** dont 2 indépendants désignés sur proposition de **Vivendi**
  - **1 administrateur** désigné sur proposition d'**Amber Capital**
  - **1 administrateur** désigné sur proposition de **Qatar Holding LLC**
  - **1 administrateur** indépendant désigné sur proposition de **Financière Agache**
  - **2 administrateurs** représentant les **salariés** désignés par le Comité de Groupe
- **Arnaud Lagardère nommé PDG pour une durée de 6 ans**
- **Autres administrateurs nommés pour une durée de 4 ans**

## Gouvernance

- Nomination et révocation des PDG et DGD à la majorité des 2/3<sup>3</sup> des administrateurs
- Cession d'actifs importants<sup>4</sup> à la majorité absolue des 3/5 des administrateurs
- Mécanismes de protection pour empêcher le partage d'informations commercialement sensibles à Vivendi et Financière Agache

Une gouvernance renouvelée, qui ne confère de contrôle à aucun actionnaire

Une gouvernance simplifiée avec la fin de la Commandite et de la Convention d'Assistance avec Lagardère Management d'ici fin 2021

1. Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

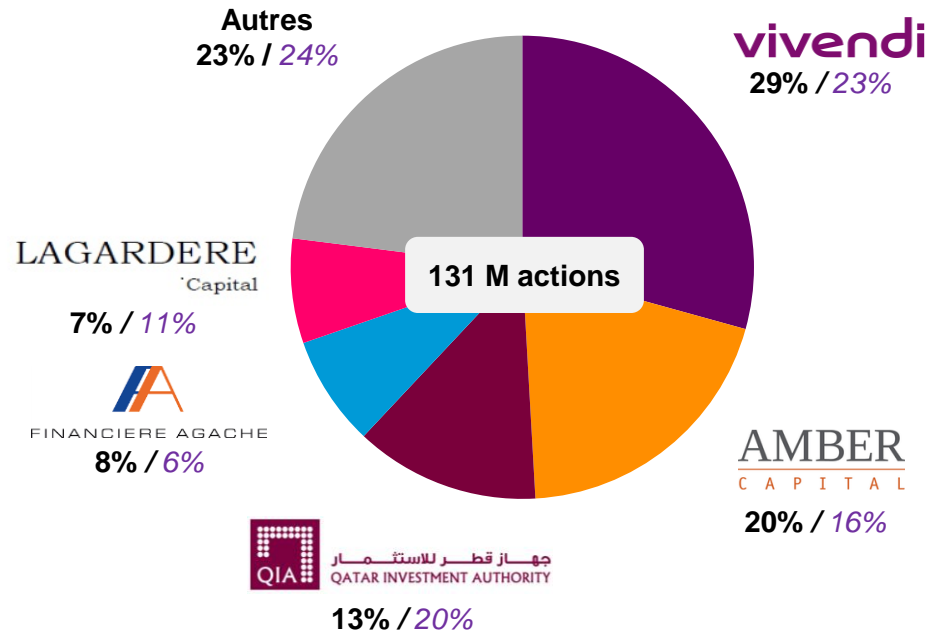
2. Droits de proposition par les actionnaires conditionnés à la détention de niveaux de participation minimum .

3. Pendant une durée de 6 ans à compter de la transformation

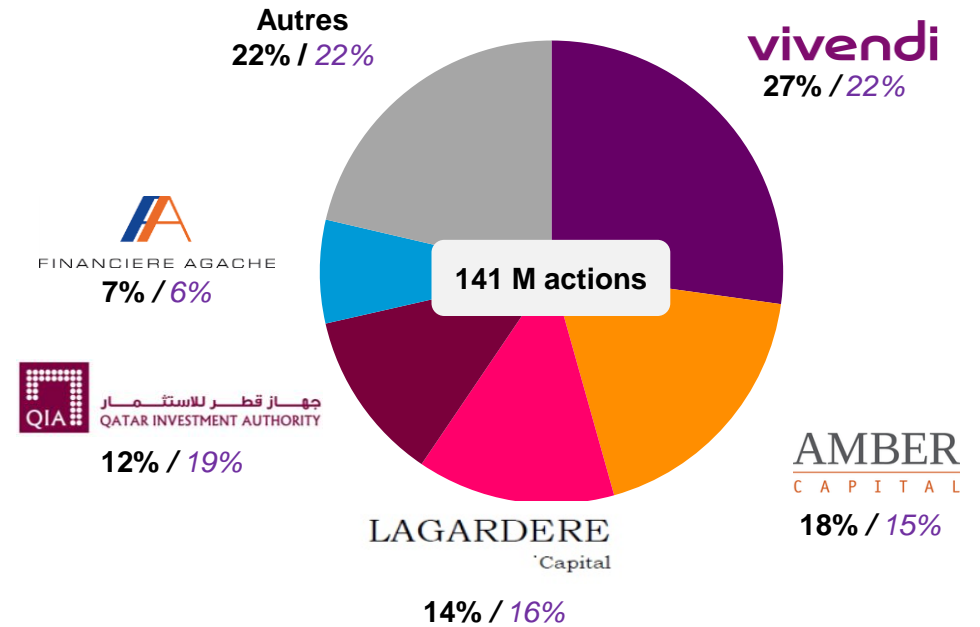
4. Tout actif représentant (pris isolément ou en cumulé sur 12 mois) plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour le publishing, 100 millions d'euros pour le travel retail et 10 millions d'euros pour les médias.

# APERÇU DE L'ACTIONNARIAT POST TRANSFORMATION

Avant transformation



Après transformation



% capital<sup>1</sup> / % droits de vote<sup>2</sup>

- **Maintien des droits de vote doubles existants**
- **Absence de concert entre les principaux actionnaires**
- **Accord entre Lagardère et Amber Capital sur la fin des diverses procédures qui les opposaient**

1. Sur la base de 131 133 286 actions avant transformation (141 133 286 après transformation)

2. Sur la base de 167 657 448 droits de vote exerçables avant transformation (177 657 448 après transformation)